

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 JUN 2009 A MERU

Monsieur LEBLANC souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Sébastien DELAVILLE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Conseil communautaire du 30 avril 2009

Le compte-rendu du conseil communautaire du 30 avril 2009 ne soulève aucune observation et est donc ***adopté à l'unanimité.***

III – Rapport d'activité 2008

Madame LEGRAND présente le rapport d'activité qui donne une vision globale des actions menées par la Communauté de Communes des Sablons durant l'année 2008. Sont ainsi passés en revue le développement économique avec la gestion et le développement des zones d'activité économique d'intérêt communautaire (ZA les Vallées et d'Ivry le Temple notamment) et le FISAC ; l'environnement avec le service public d'assainissement non collectif et le service de collecte et traitement des ordures ménagères ; les aménagements réalisés par la CCS (travaux sur les églises et châteaux, musée de la nacre, voirie et plateforme multimodale, piscine Aquoise et autres équipements sportifs et opération façade) ; et les services à la personne (portage de repas, Sablons Bus et Picardie en ligne).

Monsieur MOREL propose que le Conseil Communautaire adopte une motion pour réaffirmer le soutien de l'ensemble des élus communautaires au Président et au Maire de Méru, Monsieur LEBLANC, dans l'action qu'ils mènent en faveur de la défense des employés de l'usine Creyssensac.

Monsieur LEVASSEUR souhaite que soient associés également à cette démarche les salariés de Bornel qui n'ont pas perçu de salaire depuis plus de 3 mois ainsi que ceux dont l'emploi est menacé.

Monsieur VASQUEZ fait part de l'invitation au Président du Conseil Municipal d'Amblainville de venir présenter ce rapport d'activité. Il demande également à ce que le bureau des Maires se réunisse plus régulièrement.

Monsieur le Président explique que compte-tenu des attaques répétées dans la presse du Maire d'Amblainville, il ne souhaite pas répondre favorablement à cette invitation. Il estime en effet que les débats ne seraient pas constructifs et ne feraient donc pas avancer l'esprit communautaire.

IV – COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur FOURNIER présente aux conseillers communautaires l'ensemble des comptes administratifs 2008 retraçant l'intégralité des écritures comptables de l'exercice budgétaire.

Budget Principal :

Les résultats du budget principal sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	12 732 023,10 €uros
Recettes :	15 572 228,53 €uros
Solde reporté 2007 :	172 538,00 €uros
Excédent	3 012 743,43 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	4 496 448,97 €uros
Recettes :	4 833 389,71 €uros
Solde reporté 2007 :	- 2 002 741,51 €uros
Déficit	1 665 800,77 €uros

Résultat brut de clôture : 1 346 942,66 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	2 296 814,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : - 949 871,34 €uros

Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus).

Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	63 852,86 €uros
Recettes :	63 852,86 €uros
Excédent :	0,00 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	38 798,14 €uros
Recettes :	40 198,00 €uros
Solde reporté 2007 :	- 570 052,82 €uros
Déficit :	- 568 652,96 €uros

Résultat brut de clôture : - 568 652,96 €uros

***Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008.***

Budget annexe Parc de stationnement

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	65 126,73 €uros
Solde reporté 2007 :	119 582,66 €uros
Excédent	184 709,39 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	7 322,00 €uros
Solde reporté 2007 :	- 7 322,00 €uros
Déficit	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 184 709,39 €uros

***Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008.***

Budget annexe Ancien site Norinco

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2007 :	- 560 247,55 €uros
Déficit :	- 560 247,55 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : - 560 247,55 €uros

**Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008.**

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	30 953,74 €uros
Recettes :	30 953,74 €uros
Excédent :	0,00 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	30 953,74 €uros
Recettes :	0,09 €uros
Solde reporté 2007 :	- 10 198,50 €uros
Déficit :	41 152,15 €uros

Résultat brut de clôture : - 41 152,15 €uros

**Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008.**

Budget annexe « Portage de repas »

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses :	116 029,69 €uros
Recettes :	121 394,79 €uros
Solde reporté 2007 :	10 283,98 €uros
Excédent	15 649,08 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	19 572,91 €uros
Recettes :	7 777,00 €uros
Déficit :	- 11 795,91 €uros

Résultat brut de clôture : 3 853,17 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	1 200,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 2 653,17 €uros

***Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le
Compte Administratif 2008.***

Budget annexe Musée de la Nacre

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses :	445 425,99 €uros
Recettes :	377 490,58 €uros
Solde reporté 2007 :	80 748,81€uros
Excédent	12 813,40 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	184 109,62 €uros
Recettes :	316 049,60 €uros
Solde reporté 2007 :	- 128 970,20 €uros
Excédent	2 969,78 €uros

Résultat brut de clôture : 15 783,18 €uros

**Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008.**

Budget annexe Transports

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses :	681 280,62 €uros
Recettes :	772 750,44 €uros
Solde reporté 2007 :	113 468,92 €uros
Excédent :	204 938,74 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	9 097,20 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2007 :	56 863,12 €uros
Excédent :	47 765,92 €uros

Résultat brut de clôture : 252 704,66 €uros

**Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008.**

Budget annexe Piscine Aquoise

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	963 372,50 €uros
Recettes :	962 558,38 €uros
Solde reporté 2007 :	864,41 €uros
Excédent :	50,29 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 50,29 €uros

***Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le
Compte Administratif 2008.***

Budget annexe Assainissement

Les résultats de ce budget annexe sont les suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses :	13 436,30 €uros
Recettes :	3 710,00 €uros
Solde reporté 2007 :	- 2 012,78 €uros
Déficit :	11 739,08 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2007 :	- 1 652,89 €uros
Déficit :	1 652,89 €uros

Résultat brut de clôture : - 13 391,97 €uros

***Sous la Présidence de Madame OLIVIER, doyenne, et en l'absence de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le
Compte Administratif 2008.***

V –COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur GOBIN, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

VI – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2009

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2009 en précisant que leur vocation première est d'intégrer les résultats des comptes administratifs 2008.

Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **4 950 714,77 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 383 100,00 €uros
- Section d'investissement : 4 567 614,77 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2008 (3 012 743,43 €uros à l'article 1068).

Budget annexe Les Vallées

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **568 652,96 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 568 952,96 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Parc de stationnement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **184 709,39 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 184 709,39 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Ancien site Norinco

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 120 495,10 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 560 247,55 €uros

- Section d'investissement : 560 247,55 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **374 952,15 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 173 800,00 €uros
- Section d'investissement : 201 152,15 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe « Portage de repas »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **15 664,08 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 2 653,17 €uros
- Section d'investissement : 13 010,91 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2008 (12 995,91 €uros à l'article 1068).

Budget annexe Musée de la Nacre

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **15 783,18 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 12 813,40 €uros
- Section d'investissement : 2 969,78 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Transport

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 équilibré en recettes et dépenses à la somme de – **32 295,34 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : - 35 061,26 €uros
- Section d'investissement : 2 765,92 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Piscine Aquoise

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **2 050,29 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 2 050,29 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Assainissement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2009 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **15 052,89 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 13 400,00 €uros
- Section d'investissement : 1 652,89 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

VII – PARTICIPATION AU PROJET A.N.R.U. à MERU ET APPROBATION DU P.R.U. DE MERU

Monsieur LEBLANC présente le Projet de Renouvellement Urbain de Méru sur le quartier de la nacre. Il rappelle que ce projet va impliquer la suppression de 104 logements sociaux. Il précise que le Conseil Général de l'Oise a conditionné sa participation à la création de logements intermédiaires (1,5 pour 1 soit 156 logements).

L'OPAC de l'Oise ne souhaitait pas s'engager dans ce projet dans la mesure où la zone urbaine sensible de Méru ne faisait pas partie des zones difficiles de l'Oise.

Toutefois, une convention globale a été signée avec Yves ROME, Président du Conseil Général de l'Oise et l'ANRU pour intégrer le quartier de la Nacre au dispositif ANRU.

L'OPAC jugeait que cette opération serait plus onéreuse que prévue et ce d'autant plus avec l'augmentation des taux d'intérêts. Mais grâce au plan de relance élaboré par le gouvernement et la baisse du taux du livret A, l'OPAC de l'Oise a décidé de s'impliquer dans ce programme dont le coût prévisionnel s'élève à plus de 30 millions d'€uros.

Monsieur VALLET demande si cette somme est définitive. Madame LEGRAND précise qu'il ne s'agit que d'une estimation dans la mesure où les études seront lancées en 2011.

Monsieur LEBLANC précise que la ville de Méru apporterait 1 589 197 €uros, le Conseil Général 2 293 577 €uros, le Conseil Régional 1 114 442 €uros, le bailleur social (OPAC) la somme de 18 270 931 €uros (y compris les prêts), la Caisse des dépôts et consignations 203 654 €uros, l'A.N.R.U. 9 707 159 €uros, et la Communauté de Communes des Sablons 1 004 150 €uros.

La participation de la CCS, essentielle pour la réalisation de cette opération globale, s'axerait autour de deux opérations de voirie :

- la création d'une voie entre les rues J. Moulin et des Droits de l'Homme estimée à 508 200 €uros et subventionnée à hauteur de 42% par le Conseil Général et 8% par le Conseil Régional.
- Aménagement d'une place publique devant l'école Jean Moulin estimée à 620 100 €uros et subventionnée dans les mêmes conditions que ci-dessus.

De plus, il y aura lieu de valoriser 2 hectares de terrain du site NORINCO à la somme de 440 000 euros.

Monsieur LEBLANC précise que la convention de financement doit impérativement être signée avant la fin de l'année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention.

VIII – RESULTATS DE LA CONSULTATION POUR LA CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A UN AMENAGEUR ET AUTORISATION DE SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE

Monsieur LEBLANC présente les résultats de la consultation pour la cession d'un ensemble immobilier à un aménageur. La société NEXITY a présenté le projet le plus cohérent tant au niveau financier qu'architectural.

L'OPAC procédera à l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 70 logements liés au programme de reconstruction du P.R.U. et 10 logements au titre de la diversification (de type PLS) au prix de 1 870€uros HT/m² habitable.

Le projet global prévoit :

En 1^{ère} tranche :

202 logements dont 80 logements sociaux, 4 locaux d'activité sur une superficie de 53 200m² et une SHON de 18 500m² ; ce qui correspond à l'actuelle friche NORINCO.

En 2^{ème} tranche :

94 logements sur une superficie de 24 700 m² et une SHON 8 500m² en équipements : une crèche de 650m² et des locaux administratifs de 700m².

Le projet global représente donc un total de 296 logements se répartissant en 141 maisons de ville et 155 logements locatifs.

Dans la mesure où Pôle Emploi ne s'implantera pas dans cette zone, l'offre d'achat du terrain de NEXITY s'élève à 1 150 000 €uros pour la 1^{ère} tranche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer une promesse de vente avec NEXITY.

IX – ZAC LES VALLEES

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'installation de l'entreprise SYNERGIS et de la réalisation des travaux de VRD, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de parcelles de terre appartenant au G.F.A. de la ferme St

Victor au prix de 5,50€ / m² : 48 599m² pour la coopérative agricole et 22 400m² environ pour l'emprise de la voirie d'une longueur de 1,4 km.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les différents actes permettant l'acquisition de ces parcelles dont le coût global est estimé à 390 494,50 €uros HT.

X – INSTALLATION DE PÔLE EMPLOI

Pôle emploi devant s'installer sur les terrains appartenant à l'hôpital de Méru, cette question est désormais sans objet.

XI – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président présente le projet d'implantation et de construction d'une aire d'accueil des gens du voyage suite à la demande du Maire de Méru visant à ce que cette compétence soit transférée à la Communauté de Communes des Sablons.

Le terrain d'assise de cette aire serait situé au nord de l'autoroute A16, avec un accès sur la RD 927 juste à côté de l'UTD. La parcelle en question, d'une contenance de 9 700 m², propriété de Monsieur J. GOELET, serait cédée gratuitement.

Le projet prévoit 20 places sur 3 000m² réparties en 8 emplacements avec ancrages, des sanitaires collectifs (4 douches chaudes, 8 WC), un local technique central et 4 espaces ménagers. La zone clôturée sera arborée sur une bande de 10 mètres en périphérie.

Le coût de ces aménagements a été estimé par la DDE à 630 389 €uros (hors l'accès à la RD 927).

Les subventions attendues s'élèvent pour l'Etat à la somme de 152 450 €uros et pour le Conseil Général à 63 000 €uros.

Monsieur le Président présente différentes photographies du site en expliquant que l'accès sur la RD 927 est extrêmement dangereux et en indiquant que cette aire jouxterait une habitation.

Monsieur TOSCANI s'interroge sur le coût réel de l'aménagement dans la mesure où l'estimation effectuée par la DDE est relativement ancienne et surtout en raison de l'absence de chiffrage de l'aménagement de la voirie entre la RD 927 et cette aire d'accueil. Il demande par ailleurs où serait située l'aire de grand passage. Il est précisé que cette aire serait implantée à Bois Lapin (à proximité de Villeneuve les Sablons).

Monsieur LEBLANC rappelle que la ville de Méru est légalement obligée de créer une aire d'accueil des gens du voyage. Cela résulte du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La ville de Méru a proposé 6 ou 7 terrains qui ont tous fait l'objet d'oppositions.

Celui-ci a recueilli l'assentiment du conseil municipal de Méru ainsi que des communes limitrophes.

Monsieur NEVEU s'interroge sur l'intérêt que représente la réalisation d'un tel équipement dans la mesure où les gens du voyage risquent de ne pas l'utiliser du fait notamment du tarif qui sera pratiqué pour le stationnement de leur véhicule.

Monsieur VALLET indique qu'il sera nécessaire de mettre en place un service de gardiennage et met en avant les questions relatives à l'exploitation et la maintenance du site.

Monsieur DEBESOMBES demande si un autre terrain ne présentant pas les inconvénients de celui proposé (coût élevé, accès difficile, proximité d'une habitation) ne pourrait pas être trouvé.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souligne qu'il s'agit du seul terrain qui n'a soulevé aucune opposition et rappelle que la CCS s'était engagée à prendre la compétence en cas de consensus sur ce choix.

Monsieur le Président rappelle qu'il avait proposé un autre terrain qui avait le mérite d'être mieux situé en terme d'accès et de proximité des réseaux. Il s'agissait d'un terrain situé sur le territoire d'Amblainville mais très éloigné des habitations.

Monsieur VASQUEZ fait part du refus du conseil municipal d'Amblainville d'implanter cette aire sur sa commune.

Monsieur le Président précise qu'à ses yeux il s'agit pourtant du meilleur emplacement possible et qu'il est convaincu que son coût de réalisation serait moindre que celui du projet présenté par la ville de Méru. Il affirme qu'il préfère réaliser des travaux dans Amblainville plutôt que de gaspiller de l'argent dans la réalisation de cette aire à Méru. Il estime à 500 000 €uros le surcoût du projet méruvien et donc le montant des travaux pouvant être réalisés à Amblainville.

Monsieur VASQUEZ refuse de nouveau la proposition du Président.

Monsieur MOREL rappelle que la CCS s'est engagée à prendre la compétence en cas d'accord sur le lieu d'implantation de cette aire.

Monsieur LEBLANC s'engage à accueillir dans ses classes les enfants des gens du voyage si l'aire est implantée à Amblainville.

Monsieur LEBLANC souligne que le Préfet va imposer le terrain si aucun accord n'est trouvé rapidement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité absolue de rejeter le choix du terrain proposé par la ville de Méru. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ ayant voté pour).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte le principe d'une prise de compétence sous réserve de trouver un terrain recueillant un avis favorable pour 90 % des conseillers communautaires.

XII – OPERATION FACADES - FISAC

- Opération façades

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'individualisation des subventions suivantes (Monsieur MESNIER n'ayant ni assisté aux débats, ni participé au vote) :

- M. LEGUIDCOQ (Neuville-Bosc) : 3 000,00 €uros
- M. GRADELAIR (Méru) : 4 115,55 €uros
- M. MESNIER (Méru) : 2 400,74 €uros

- FISAC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'individualisation des subventions suivantes :

- M. PILLET (Saint Crépin Ibouvillers) : 1 166,00 €uros
- M. PLES (Ivry le Temple) : 2 297,00 €uros
- M. CUBI (Méru) : 10 000,00 €uros
- M. VERHAAREN (Méru) : 7 350,00 €uros
- M. TALINEAU (Méru) : 8 591,00 €uros

XIII – TARIFS DE LA BOUTIQUE DU MUSEE

Monsieur le Président présente les prix de l'intégralité des biens mis en vente à la boutique du musée et rappelle qu'il est nécessaire d'approuver leur montant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la fixation des prix de la boutique du musée.

XIV – TARIF DE LA SALLE DE SEMINAIRES DU MUSEE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une salle de séminaire a été construite dans l'extension du Musée de la Nacre et de la Tableterie. Il est désormais nécessaire de fixer les tarifs pour la location de cette salle.

Il propose de mettre en place 2 modules de location :

- ½ journée avec petit déjeuner ou goûter au prix de 28 €uros par personne
- 1 journée avec petit déjeuner, déjeuner et goûter au prix de 70 €uros par personne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les tarifs proposés par Monsieur le Président.

XV – BAIL AVEC LA GENDARMERIE DE SAINT-CREPIN

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que le bail relatif à la gendarmerie de Saint Crépin Ibouvillers arrive à terme le 1^{er} juillet 2009. Il est donc nécessaire de conclure un nouveau contrat de location. L'estimation de France Domaine n'étant toujours pas établie, il demande à ce que le Conseil Communautaire prenne une délibération de principe l'autorisant à signer le bail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer un nouveau bail pour la gendarmerie de Saint Crépin Ibouvillers.

XVI – EDITION DE L'AGENDA 2010

Monsieur le Président explique que la CCS, comme les années précédentes, va éditer un agenda qui sera intégralement financé par les insertions publicitaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à créer une régie de recettes et approuve le maintien des tarifs 2008 de vente des espaces publicitaires.

XVI – QUESTIONS DIVERSES

- Musée de la Nacre : Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer un permis de démolir et une déclaration de travaux pour la reconstruction du transformateur EDF.
- Personnel : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à la création de deux emplois d'agent d'accueil au Musée (dont un à temps non complet) pour le fonctionnement de la cafétéria et d'un emploi d'attaché pour le remplacement de Mlle Laure François dont le départ est fixé le 1^{er} septembre 2009.